Se syndiquer au SNUipp /FSU : permettre à une autre information de circuler, être informé et défendu, œuvrer collectivement à la défense de l'École Publique. Le SNU-ipp pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers informatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06 01 78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp/FSU de la LOIRE. ***Date :*** ***Signature :***

Rejoins le SNUipp-FSU

Bulletin d'adhésion 2017 / 2018

Nom :	**Prénom :**

Nom de jeune fille :	N° de TEL fixe :	N° de TEL portable :
Date de naissance :	Échelon / Corps :	Temps travaillé : 100% 80% 75% 50%
Adresse complète :		Fonction (adj, dir, tit mob…)
Nom de l'école / Ville : Circonscription :		Cotisation :
E mél personnel :		Nouvelle adhésion dans la Loire : OUI NON Date première nomination : ……..

mode de paiement : ☐ **chèque**

(Cochez) ☐ **prélèvement**(s) (1 à 6, entourez votre choix ci-dessous)

☐ **prélèvement**(s) avec **reconduction automatique** (1 à 6 prélèv.)

} **Remplir le mandat de prélèvement en bas**

Si je choisis la reconduction automatique de mon adhésion, je recevrai un courrier postal fin août début septembre 2018 me précisant le montant de ma future cotisation ainsi qu'un échéancier pour l'année scolaire prochaine. (1er prélèvement le 5 octobre 2018)
Si je ne souhaite plus la reconduction automatique, je le ferai savoir avant le 20 septembre 2018.

Montant de votre cotisation : Votre échelon + Bonifications indiciaires

Échelon	Prof Ecole	PE H. CL.	Instituteur
4	120 €	194 €	
5	126 €	207 €	
6	130 €	218 €	
7	138 €	229 €	110 €
8	148 €	Après reclassement Septembre 2017 →	116 €
9	158 €		121 €
10	170 €		130 €
11	183 €		142 €

A ajouter si vous êtes :

PEMF - CPC	+ 8 €
Instit Spécialisé	+ 8 €
Direction :	
2 à 4 cl	+ 6 €
5 à 9 cl	+ 10 €
10 cl et +	+ 13 €
Dir. SEGPA	+ 15 €

Retraité(e) (si pension…)	
< à 1300 €	87 €
< à 1450 €	93 €
> à 1450 €	98 €

Travail à temps partiel :	Au prorata de la durée Avec un minimum de 80 €
Collègues en disponibilité :	gratuit si syndiqué(e) l'an passé
Collègues non imposables (joindre un avis de non imposition)	Divisez votre cotisation par 2 Avec un minimum de 80 €
Titulaires 1ère année	80 €
En formation initiale, étudiant EVS-AVS-CUI	35 €
En formation initiale, stagiaire	45 €

66 % ! Réduction d'impôts ou crédit d'impôts pour les non-imposables :

Les attestations 2017/2018 à joindre à la déclaration de revenus 2018 vous seront adressées en décembre 2018.Pour ceux qui ont opté pour les frais réels : les cotisations que vous versez sont déductibles sans limitation, en contrepartie vous ne pouvez pas bénéficier du crédit d'impôt.

Mandat de prélèvement SEPA CORE

R.U.M. (ne pas remplir) SNUIPP-FSU 042

Nbre de prélèvements (entourez)	1	2	3	4	5	6

INUTILE DE REMPLIR CI-DESSOUS SI VOUS JOIGNEZ UN RIB...

Débiteur (Vous) **IBAN** | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | **BIC** | | | | | | | | | | |

Créancier **Snuipp 42** Bourse du Travail 4 cours V. Hugo 42028 St-Etienne cedex

Identifiant SEPA : FR 40 ZZZ 40 79 51

Les prélèvements seront effectués le 5 du mois .

En signant ce formulaire de mandat, j'autorise le syndicat SNUipp à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte, et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions du SNUipp. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai signée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Date:

Signature :

A retourner à : SNU ipp - Bourse du Travail - 4 cours V. Hugo - 42 028 St Etienne cedex 1